

Il était une fois, dans un riche royaume ...

Non-cadres et cadres, siège et régions



Coordination requérant une rencontre



Il était une fois, dans un riche royaume, une jeune femme qui vint y trouver pitance.

Pendant vingt ans, elle était rarement absente, aimait rendre service et était très appréciée de ses pairs. Elle fini par devenir une référente pour ses camarades. Ah ! Qu'elle en tissait des dossiers !

Or, un jour, une maladie se répandit dans le royaume. Chacun devait rester chez soi. Elle continua donc seule chez elle, mais elle tomba malade. Isolée, ses bons résultats déclinèrent.

Quelle ne fut sa surprise de recevoir une missive pour un entretien antérieur au congédiement ! Lorsqu'ils l'apprirent, ses collègues s'en attristèrent et s'en vinrent solliciter les syndicats FO et CGT du village. Ceux-ci proposèrent une coordination, ouverte à l'ensemble des syndicats et aux non syndiqués, pour demander l'abrogation de cette injuste éviction. Malheureusement, aucun autre syndicat du royaume ne se joignit à eux.

Le regroupement demanda à la direction de cesser les procédures de congédiements et l'arrêt des procédures en cours, pourtant déjà refusées par l'inspection du travail ou le ministre.

Un message fut envoyé au petit marquis de la direction, mais dès le lendemain, la pauvre femme apprit qu'elle devait quitter le royaume ! Hors du palais, sa santé déclinait davantage...

La coalition écrit plusieurs missives au roi qui n'accepta pas de rencontrer ses représentants. Il avait bien autre chose à faire !

A la période des récoltes, le 15 juin, lorsque ces émissaires se rendirent au palais de Pillet-Will, il dépêcha un conseiller qui les rencontra poliment, juste derrière le pont-levis, car à la cour, la politesse était une valeur essentielle.

Il écouta leurs doléances et indiqua que le roi leur répondrait. Il fallait bien plusieurs jours pour que la réponse écrite fut validée par les conseillers pour éviter toute erreur. Car des erreurs, il y en avait déjà eu assez.

Notre histoire s'arrête là pour l'instant et nous sommes dans l'attente d'un geste bienveillant. Car nul doute que les contes finissent bien !

La coordination s'est déjà réunie 5 fois, a organisé une conférence de presse le 4 juin à la suite de laquelle deux articles ont été diffusés (l'Agefi et News Assurances Pro).

Une déclaration sur ce sujet a été portée au Comité de groupe Generali le 16 juin.

Déterminée dans sa démarche de justice, la coordination ne lâche rien et ira jusqu'au bout.

Merci pour tous vos messages de soutien et de sympathie, l'adresse de contact confidentiel est : StoplicenciementsGenerali@gmail.com



Email envoyé à Jean-Laurent Granier par la coordination le 10/06/2021

Monsieur le Président,
 Nous renouvelons notre demande de rencontre surtout pour échanger avec vous sur la situation dramatique de notre collègue Claudine B. (NDR : nous anonymisons) licenciée en raison de son état de santé.

Au CSE du 22 avril vous avez tenu des propos importants qui ont montré votre conscience des dégâts sur la santé mentale que pourrait causer l'isolement de certains salariés qui ont un besoin de socialisation et de voir leurs collègues.

C'est exactement la situation de notre collègue.

Claudine B. était salariée de Generali IARD depuis 20 ans, elle était connue pour son expertise dans le domaine de l'indemnisation corporelle, pour sa disponibilité pour soutenir techniquement ses collègues. Elle était appréciée par sa hiérarchie et ses collègues avec lesquels elle a noué des relations amicales.

C'est la situation exceptionnelle de gestion de la crise sanitaire qui a conduit à une dégradation de son état de santé. Notez cependant que Claudine B. refusait les arrêts maladie et assumait ses obligations professionnelles. Même si elle n'avait plus les performances exceptionnelles qui la caractérisaient, elle obtenait des résultats comparables à ceux de ses collègues.

C'est dans ces conditions qu'une procédure de licenciement pour insuffisance professionnelle a été engagée contre elle. La convocation à un entretien préalable et la poursuite de la procédure ont eu un impact catastrophique sur son état de santé mentale. Elle n'a pu assumer sa défense et n'est même plus en mesure d'assumer les démarches élémentaires d'inscription à Pôle Emploi, elle n'a plus aucun revenu depuis le 3 mai 2021.

Il est impératif et vital qu'elle retrouve le lien social dont vous soulignez l'importance et c'est la raison pour laquelle nous vous demandons l'annulation de son licenciement.

Notre coordination s'est constituée à partir de son cas parce que son licenciement a été ressenti comme une injustice et un coup fatal à sa santé.

En retrouvant ce lien social, Claudine B. pourrait retrouver la santé mentale avec l'aide de ses collègues et les moyens dont vous avez fait la promotion au CSE. La condition c'est l'annulation de son licenciement.

Nous espérons que vous accepterez de recevoir notre délégation le 15 juin à midi au siège de l'entreprise et de prendre en compte notre demande.

Négociation télétravail et organisation du temps de travail : en juillet



Les organisations syndicales sont invitées (pas tous les représentants quand même !) à une « réunion de Négociation *relative* à l'Organisation du Travail et aux modes de travail au sein de l'établissement DSO se tiendra les 19, 20, 21 et 22 juillet 2021.

Cette négociation a vocation à s'intégrer dans une réflexion plus globale sur les nouveaux modes de travail et l'organisation du travail dans toutes ses dimensions : culture, management, collectif, performance, ... Elle se déroulera en résidentiel à l'adresse suivante : Golf Hôtel de Mont Griffon à Luzarches. ».

Était-ce vraiment nécessaire ? On se sent presque comme des médecins invités par des laboratoires !

La négociation, elle, est prévue le 19 juillet 2021 avec un accueil / buffet déjeunatoire avant le début de la réunion. On n'a pas toujours droit à un buffet... la dernière fois qu'il y a eu ce type de réunion en résidentiel sur le thème du temps de travail, on a dû travailler 5 jours de plus gratuitement (ou équivalent) parce que des syndicats on signé ça ! On ne va quand même pas nous refaire le coup du télétravail en échange de xxx !? A la CGT, **on va demander PLUS** parce que même des PME font mieux que Generali.

Tract diffusé en retard

Notre tract N°1 de la coordination a dû passer le test du « lien uniquement vers notre site » et avait été refusé parce qu'on avait fait un lien actif vers StoplicenciementsGenerali@gmail.com. C'est vrai, ce n'est pas un lien vers notre site, mais l'adresse est bien la nôtre ! Le second a aussi mis longtemps à être diffusé...

L'argent du CSE (l'ex Comité d'entreprise)

473 534€ c'est ce qu'il restait à la fin de l'exercice précédent. Ce sont des provisions qui seront utilisées pour avancer les fonds, pour les réservations par exemple. On espère que cette année un syndicat ne criera pas au scandale.



CGT Generali
 Pour + d'informations
 sur l'actualité sociale !

L'équipe CGT Generali à votre écoute
 Contact : cqtgeneral@gmail.com ou eric.oyombo@general.com

